**De:** 67 BAL Urbanisme - PPA <urbanisme.ppa@alsace.eu>
**Envoyé:** mardi 30 septembre 2025 15:12
**À:** _Aménagement du territoire et projets urbains
**Objet:** Avis CeA - Modification simplifiée n° 6 du PLU

Bonjour,

Je vous remercie de nous avoir adressé le dossier de modification simplifiée n°6 du PLU de l'EMS.

Après instruction, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite faire l'observation suivante et demande la correction correspondante:

- Au point 25 au sujet de l'emplacement réservé BR11, celui-ci se situe le long de la route entre Osthoffen et Breuschwickersheim dénommée RM118 faisant partie du réseau routier de l'EMS et non plus de la CeA depuis que ces deux communes ont rejoint l'EMS le 01/01/2017. Aucun projet sur ce segment de voirie n'est inscrit au schéma cyclable de la CeA. Il s'agira de corriger page 72 de la note : la CeA n'est plus pilote pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable sur le territoire de l'EMS.

Les autres points n'appellent pas d'observation.

Caroline FEIG
Assistante instructrice urbanisme et aménagement
Direction Economie Aménagement et Tourisme
Service Aménagement Economie et Ingénierie
**Collectivité européenne d'Alsace**
Tél : 03 88 76 64 49
caroline.feig2@alsace.eu
www.alsace.eu